



Formation au Renouvellement Certiphyto V2

Le certificat individuel phyto (dit certiphyto) « décideur en exploitation agricole », mentionné dans le Plan Ecophyto, est un document national délivré à des personnes physiques dont l'attribution leur permettra, pour ce qui concerne les contributeurs de VIVEA, d'être en règle lors de l'achat et lors d'une utilisation professionnelle de produits phytopharmaceutiques.

Date et lieux :

Le **06 AVRIL 2021** à la
Chambre d'Agriculture de
Corse du sud

08h30-12h30

13h00-16h00

Durée :

1 jour soit 07h00

Intervenants :

Le docteur Oster Médecin-chef et
Mr Moracchini Service MSA,
Emmanuelle Guigues Chargée
d'études Environnement et Agro-
Pastoralisme

Tarif : 84€

• Prise en charge directe VIVEA pour les contributeurs VIVEA (chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, aides familiaux, entrepreneurs du paysage ou de travaux forestier à **jours de leurs cotisations VIVEA** auprès de la MSA et jeunes en démarche d'installation.

• Prise en charge OCAPAT pour les salariés relevant de OCAPAT

Public :

Contributeurs et contributrices corses.

Objectifs :

Acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, les connaissances en matière :

- de réglementation,
- de prévention des risques pour la santé,
- de prévention des risques pour l'environnement
- de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Contenu :

- Réglementation et sécurité environnementale
- Risques pour l'environnement et principales voies de contamination
- Prévention des risques

Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques en salle, PowerPoint, Quiz..

Pour s'inscrire : Bulletin d'inscription à transmettre soit par mail à :

formation@corse-du-sud.chambagri.fr

soit par courrier à l'adresse suivante :
Chambre d'Agriculture de Corse-du-Sud
Pôle Economie d'Entreprise – Formation
19 Avenue Noel Franchini, CS 40913
20700 Ajaccio Cedex 9

Contact : Emmanuelle Guigues: 06 12 01 02 76 ou Laetitia : 04.95.29.26.48

